



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 42959

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur la mise en place des programmes interdépartementaux d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC). En Rhône-Alpes, il semblerait que des restrictions budgétaires obligent la DRASS à revoir ses programmations. Ainsi, les plans prévus initialement sur cinq ans seraient étalés sur sept années, dans la mesure où, alors que le PRIAC prévoyait un budget de 11 millions d'euros par an, le budget alloué en 2008 n'a été que de 9 millions d'euros. Il lui demande, en conséquence, si des ajustements budgétaires sont prévus dans ce domaine et quelles en sont les incidences sur la programmation des PRIAC.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42959

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarité

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1743

Question retirée le : 10 mai 2011 (Fin de mandat)